




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-602**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1102201-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FONDS D AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE (FAR) -CONVENTION DE
REHABILITATION DE L AGGLOMÉRATION AIXOISE- ATTRIBUTION D AIDES COMMUNALES
AUX PROPRIÉTAIRES PRIVES**

Le. 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Françoise TERME à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets
Urbains
Opérations d'aménagement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : FONDS D AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE (FAR)
-CONVENTION DE REHABILITATION DE L AGGLOMÉRATION AIXOISE- ATTRIBUTION D
AIDES COMMUNALES AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Fonds d'Aide à la Restauration (F.A.R) a été mis en place, en février 1993, dans le cadre du contrat de ville.

L'objectif du dispositif F.A.R est de favoriser:

- l'offre locative à caractère social: pratique de loyers modérés.
- l'amélioration des conditions résidentielles, des propriétaires occupants justifiants de faibles revenus.
- la remise aux normes de décence de logements et immeubles dégradés, en situation d'insalubrité ou de péril.
- l'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique

Ces aides allouées par la Ville viennent **en complément** de celles octroyées par l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.H.), et visent à accroître le caractère incitatif du dispositif de financement aidé, prévu en matière d'amélioration de l'habitat en direction des propriétaires privés.

La Ville accorde, sous certaines conditions, ces aides à taux modulé selon la nature de l'opération.

Bilan 1993-2016:

La convention d'OPAH n°6 « Vivre ensemble le centre ville » (2013/2015) s'est achevée au 31 décembre 2015.

Le Centre Ville d'Aix-en-Provence ne compte plus d'OPAH mais est inclus dans le PIG (Programme d'Intérêt Général) « Mieux Habiter Mieux Louer ».

La Ville d'Aix-en-Provence a souhaité poursuivre ses subventions en faveur des propriétaires réalisant des travaux dans le cadre du FAR.

Résultats du F.A.R.

Résultats significatifs en chiffres:

Depuis 1993:

1 119 dossiers ont été déposés pour un montant de **crédits F.A.R. de 2 413 086 Euros**

En 2015 : 11 dossiers ont été déposés

En 2016 : 11 Dossiers ont été déposés

Consommation annuelle des crédits FAR : Dossiers soldés

Consommation des crédits	1993/2010	2013/2015	2016	TOTAL
Nombre de dossiers	974	49	15	1 038
Montant	1 909 670	190 792 €	19 158€	2 119 620 €

Je vous demande de bien vouloir engager le dossier figurant dans le tableau ci-annexé pour une aide communale aux propriétaires. Ce dossier concerne un Propriétaire Occupant aux revenus modestes.

Les travaux permettent la réhabilitation d'un logement et une Amélioration de la Performance Energétique du logement.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** d'attribuer les aides communales aux propriétaires désignés dans le tableau ci-joint.
- **DIRE** que les aides représentent un montant de 3 086€.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824 20422 908 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2016-602 - FONDS D AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PRIVE (FAR)
-CONVENTION DE REHABILITATION DE L AGGLOMÉRATION AIXOISE- ATTRIBUTION D
AIDES COMMUNALES AUX PROPRIÉTAIRES PRIVES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

FONDS D'AIDE A LA RESTAURATION - COMMISSION N° 53

FAR	DEMANDEUR		IMMEUBLE		TRAVAUX			SUBVENTION VILLE	
Réf. dossier	Nom, Prénom, Adresse	Nature de l'occupation		Adresse	Type Travaux	Montant réel	Montant subv.	Taux %	Montant €
2016.17	Mme SEVERAC Pascale et M. MERCIER Yannick 6 Av. Jules Ferry 13100 AIX EN PROVENCE	PO	R2	6 Av. Jules Ferry	Réhabilitation et amélioration de la performance énergétique d'un logement	15 430 €	15 430 €	20	3 086 €
TOTAL									3 086 €